

FORMULE 18

ORDRE DE RÉINTÉGRATION
(Loi sur la santé mentale, L.R.N.-B. de 1973,
chap.M-10, para.24(2))

Destinataire: Tout agent de la paix ou autre personne

Attendu que _____, malade en placement
(nom du malade)

non volontaire est absent de _____
(nom de l'établissement psychiatrique)

sans autorisation le _____ 20 _____,

Et attendu que j'ai pris connaissance de son absence sans autorisation le

_____ 20 _____,

J'ordonne par les présentes que vous ou l'un d'entre vous ramène le malade audit établissement psychiatrique et que, pour ce faire, vous soyez autorisé à conduire et à détenir le malade dans un lieu de détention pour une période ne dépassant pas soixante-douze heures.

Fait le _____ 20 _____.

Signature de l'administrateur

REMARQUE: Le présent ordre de réintégration est valide pour quatorze jours à compter du moment où l'administrateur a pris connaissance de l'absence du malade.